École de réadaptation
Programme d'ergothérapie
Programme de physiothérapie

Cahier de stage

Révision octobre 2025

Document préparé par
Anne-Marie Côté, pht, M.Sc., Virginie O. Gauthier, M. Pht,
Carmen Moliner, erg., M.Sc. et Éric Constantin, erg., M.Réad.
Coordonnateurs de la formation clinique des
Programmes de physiothérapie et d'ergothérapie

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières i

Introduction 1

Description des programmes de formation 2

Programme d'ergothérapie 2
Programme de physiothérapie 2
Rôles et domaines de pratique des profils nationaux 3
Évaluation des rôles/domaines et compétences 4

Stages en ergothérapie et en physiothérapie 5

Description des stages d'ergothérapie 5
Description des stages de physiothérapie 11
Rôles et responsabilités des différentes personnes 19
Code des stagiaires 21

Règlements de la formation clinique 23

2654-007 – Règle concernant la diversité de l'exposition clinique et l'attribution des places de stage aux personnes étudiantes des maîtrises en ergothérapie et en physiothérapie 23
2654-008 – Règle concernant l'évaluation en stage des personnes étudiantes des maitrises en ergothérapie et en physiothérapie 23
2654-009 – Règle concernant la qualité de l'enseignement en contexte de stage aux maîtrises en ergothérapie et en physiothérapie 23
2654-010 – Règle concernant les communications entre les maîtrises en ergothérapie et en physiothérapie et les milieux de stage 24
Algorithme : déroulement d'un stage 25

Autres informations pertinentes 26

Signature de dossier en stage 26
Absence 26
Absence de la personne superviseure 27
Horaire de travail et jours fériés 27
Communication 27
Programmes de soutien pour les étudiants 27
Santé et aide à la personne 29
Assurance responsabilité et CNESST 29
Procédure en cas d'accident pour le stagiaire 30
Assurance automobile 30

Réanimation cardiorespiratoire (RCR) 30
Politiques universitaires et facultaires (Règles et Codes) 31
Immunisation 31
Antécédents judiciaires 31

Annexe 33

Annexe A : Orientation administrative des personnes stagiaires 35
Annexe B : Orientation clinique des stagiaires par la personne superviseure 36
Annexe C : Alliance de stage 37
Annexe D : Journal réflexif 47
Annexe E : Déclaration d'accident ou de maladie professionnelle 50
Annexe F : Documentation des difficultés quant au développement d'un rôle ou d'un domaine de pratique 52
Annexe G : Formulaire de déclaration d'incident critique 54
Annexe H : Utilisation des médias sociaux 56

INTRODUCTION

Un accent important est mis sur la formation clinique dans les programmes de maîtrise en ergothérapie et en physiothérapie. En effet, six périodes de stages sont prévues pour l'ensemble du curriculum, totalisant 34 semaines, soit 1190 heures de formation clinique.

Le *Cahier de stage* contient une multitude d'informations utiles pour le bon déroulement des différents stages des programmes de maîtrise professionnelle en ergothérapie et en physiothérapie. Ce cahier représente un outil de référence pour les différents intervenants appelés à collaborer aux stages en réadaptation. La dernière version mise à jour du guide est disponible sur le site Web de l'école de réadaptation, sous la rubrique *Documentation de stage* de l'onglet *Stages* :

http://www.usherbrooke.ca/readaptation/stages/documentation-de-stage/

DESCRIPTION DES PROGRAMMES DE FORMATION

PROGRAMME D'ERGOTHÉRAPIE

Le programme de maîtrise en ergothérapie offert à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke est une formation intégrant baccalauréat-maîtrise donnant accès à la pratique d'ergothérapeute. Il vise à former des ergothérapeutes valorisant la santé et le bien-être des individus et des populations à risque de défis occupationnels, en rendant possible la réalisation de leurs différents rôles et activités. Ces professionnels formés au programme d'ergothérapie seront des experts de la dynamique occupationnelle résultant des interrelations entre les personnes et les contextes environnementaux et ils seront des leaders dans le travail en partenariat avec tous les acteurs concernés. Les moyens pédagogiques privilégiés par le programme contribuent au développement de professionnels soucieux de l'avancement et de l'intégration des nouvelles connaissances dans leur domaine, engagés envers la justice occupationnelle et outillés pour être des apprenants actifs tout au long de leur vie. La pratique de ces ergothérapeutes sera fondée sur l'intégrité, les relations humaines, le raisonnement clinique ainsi que sur la pensée critique et réflexive.

PROGRAMME DE PHYSIOTHÉRAPIE

Le programme de maîtrise en physiothérapie offert à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke est une formation intégrant baccalauréat-maîtrise donnant accès à la pratique de physiothérapeute. La mission du programme de physiothérapie est de former des physiothérapeutes généralistes. Ces derniers interviennent dans un contexte de prévention, d'évaluation et de traitement des déficiences et des limitations reliées à la fonction physique de clientèles de tous âges, et ce, en considérant les attentes et les besoins de la personne. Ces physiothérapeutes doivent être compétents afin d'intervenir en première ligne et d'établir un diagnostic dans leur champ de compétences. Ils sont également des collaborateurs à la production de données probantes, des éducateurs et des gestionnaires reconnus pour leur sens critique auprès de leurs clients, de leurs pairs et de la collectivité scientifique.

Le programme de physiothérapie a comme vision : 1) d'améliorer la qualité de ses programmes; 2) de s'assurer du positionnement, de la structuration et du développement de la recherche; 3) de faire vivre un milieu de travail, d'études et de recherche de grande qualité; 4) de poursuivre le déploiement de son réseau et de se doter de l'ensemble des ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs.

Le programme de physiothérapie s'inscrit pleinement dans les valeurs déterminées par la Faculté de médecine et des sciences de la santé. Conscient de sa responsabilité sociale, notre programme de formation place la formation des étudiantes et des étudiants au centre de ses actions et privilégie les valeurs suivantes : l'humanisme, l'excellence, l'engagement et l'innovation.

Particularité d'un programme par compétences

Les programmes de maîtrise en ergothérapie et en physiothérapie de l'Université de Sherbrooke visent à ce que les étudiants développent différentes compétences jugées essentielles à la pratique professionnelle de l'ergothérapeute ou du physiothérapeute.

Dans le cadre d'une approche par compétences, il est souhaité que l'étudiant apprenne à devenir « compétent dans l'action » plutôt que simplement connaissant. À titre d'exemple, plutôt que de viser que l'étudiant *connaisse* les différentes composantes d'une évaluation complète, il est plutôt visé que l'étudiant soit compétent afin de *mener* une démarche d'évaluation complète, en s'adaptant au contexte et aux conditions particulières qui peuvent survenir. Dans le cadre d'une approche par compétences, l'accent est mis sur le raisonnement clinique et sur l'utilisation des ressources menant à un résultat final.

La compétence est ici définie comme étant la combinaison simultanée des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, qui sont mobilisés d'une façon efficace à l'intérieur d'une variété de situations professionnelles. La compétence est complexe en ce sens qu'elle est plus qu'une somme de composantes; elle doit donc être évaluée globalement. Elle est aussi évolutive, car elle se développe avec le temps, à l'intérieur comme à l'extérieur du cadre scolaire. La compétence tient compte du contexte, c'est-à-dire du degré de supervision requis, de la qualité et de la constance de la performance, de la complexité (clientèle et environnement) liée à la prise de décision, à l'efficacité, et à l'efficience. La compétence évolue et doit être maintenue tout au long de la vie professionnelle.

Rôles et domaines de pratique des profils nationaux

L'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) et le Groupe consultatif national en physiothérapie ont élaboré respectivement le *Profil de la pratique de l'ergothérapie au Canada (ACE, 2012,* et le *Profil des compétences essentielles en physiothérapie au Canada, 2017)*. Les profils canadiens en ergothérapie et en physiothérapie visent à décrire la pratique des professionnels déjà en exercice.

Ces profils définissent la pratique des ergothérapeutes et des physiothérapeutes selon sept grands rôles professionnels en ergothérapie et sept domaines de la pratique de la physiothérapie :

Rôles en ergothérapie
Expert en habilitation de l'occupation
Communicateur
Collaborateur
Gestionnaire de la pratique
Agent de changement
Praticien érudit
Professionnel

Domaines de pratique de la physiothérapie
Expertise en physiothérapie
Communication
Collaboration
Gestion
Leadership
Érudition
Professionnalisme

Des compétences clés ou essentielles sont associées à chacun des sept rôles de l'ergothérapie ou domaines de pratique de la physiothérapie. Le langage utilisé dans les formulaires d'observation des compétences de l'Université de Sherbrooke (FOCUS) reprend le langage national des rôles, des domaines et des compétences.

ÉVALUATION DES RÔLES/DOMAINES ET COMPÉTENCES

Il est attendu qu'au cours de leurs six stages, les étudiants fassent appel à une multitude de ressources qui peuvent s'appuyer sur leurs connaissances théoriques, sur leur expérience professionnelle ou personnelle, et sur différentes sources documentaires ou informatiques. À la fin du parcours de formation clinique, le stagiaire jugé compétent est en mesure de mobiliser de façon judicieuse ses ressources et de reconnaitre ses limites de manière à répondre aux exigences, à la diversité et à la complexité des divers contextes de pratique de sa profession.

L'évaluation des rôles en ergothérapie, des domaines de pratique de la physiothérapie et des compétences s'effectue avec l'aide du ***Formulaire d'observation des compétences de l'Université de Sherbrooke*** (FOCUS). Il définit des critères de performance (physiothérapie) ou des indices d'actualisation (ergothérapie) permettant de situer le développement des rôles (ergothérapie), domaines (physiothérapie) et compétences du stagiaire. Puisque le processus de développement d'un rôle/domaine ou d'une compétence n'est pas linéaire, les FOCUS en ergothérapie et en physiothérapie ont été conçus de manière à pouvoir situer globalement la performance de l'étudiant selon son niveau de stage, afin de suivre et d'accompagner sa progression.

L'évaluation en stage est effectuée conformément avec la règle 2654-008 – Règle concernant l'évaluation en stage des personnes étudiantes des maitrises en ergothérapie et en physiothérapie.

STAGES EN ERGOTHÉRAPIE ET EN PHYSIOTHÉRAPIE

Dans le cadre de leur formation en ergothérapie et en physiothérapie, les étudiants doivent compléter 1190 heures de formation clinique. Ces heures de formation clinique sont réparties en six stages qui s'échelonnent sur les quatre années des programmes de formation de maîtrise professionnelle en ergothérapie et en physiothérapie.

La description des objectifs pour chacun des stages est régulièrement mise à jour sur le site Web de l'École de réadaptation :
http://www.usherbrooke.ca/readaptation/stages/description-des-stages/

DESCRIPTION DES STAGES D'ERGOTHÉRAPIE

ERG100	Stage 1 – ergothérapie

Ce stage d'immersion offre l'opportunité à la personne stagiaire d'observer et de se familiariser avec les réalités de la pratique de l'ergothérapie dans un contexte particulier, de communiquer avec la clientèle et d'amorcer le développement de son identité professionnelle.

Durée : 1 semaine

Période : Fin de la première session

Charge de travail : Il est attendu qu'à la fin du stage, la personne étudiante accomplisse une charge de travail équivalant à 0 % de celle d'une ou d'un ergothérapeute débutant.

Niveau de supervision : La personne étudiante a besoin de supervision totale et constante.

Objectifs : Se familiariser avec la profession d'ergothérapeute et le réseau de la santé.

Confirmer son choix professionnel.

Activités à réaliser :

- Observer activement et participer (si jugé opportun) aux activités thérapeutiques.
- Consulter un dossier patient.
- Réaliser une entrevue auprès d'un client ou d'une cliente.
- Observer une réunion interdisciplinaire, une rencontre d'équipe ou une discussion de cas.

ERG202	Stage 2 – ergothérapie

Ce stage est la première occasion qu'a la personne stagiaire d'assumer des activités professionnelles d'ergothérapeute. L'accent du stage se situe au niveau de la collecte, de l'interprétation et de l'analyse d'informations subjectives et objectives. Le stagiaire est débutant dans la réalisation de son rôle d'expert en évaluation et complètement inexpérimenté dans son rôle d'expert en intervention. Ainsi, ce stage vise surtout le développement de sa capacité à analyser les interactions PEO et d'émettre une opinion quant aux défis occupationnels rencontrés par la clientèle. L'analyse inclut une perspective adaptée au contexte clinique et aux dimensions interpersonnelles et éthiques.

Durée : 5 semaines

Période : Fin de la deuxième année

Charge de travail : Il est attendu qu'à la fin du stage, la personne étudiante assume environ 33 % des différentes tâches d'une ou d'un ergothérapeute débutant. Ce pourcentage ne correspond aucunement à une productivité technique ou administrative. Il représente plutôt le niveau de responsabilité et d'engagement professionnel à acquérir au cours de ce stage.

Niveau de supervision : À la fin du stage, supervision pour 75 % à 90 % des situations, variable selon le degré de complexité des situations rencontrées.

Objectif : Accomplir avec constance les étapes et les procédures d'évaluation en ergothérapie dans toutes les situations cliniques rencontrées en stage.

Activités à réaliser :

- ◊ Évaluer : cueillette d'information de multiples sources, interprétation des résultats, analyse PEO.
- ◊ Rédiger un rapport d'évaluation.
- ◊ Établir des liens thérapeutiques et professionnels.
- ◊ Appliquer des plans d'intervention avec encadrement étroit et enseignement guidé.
- ◊ Réaliser certaines tâches administratives (ex. statistiques, horaires).

ERG722	Stage 3 – ergothérapie

Au moment de ce stage, la formation académique est majoritairement complétée. Cependant, l'étudiant a peu d'expérience clinique. Ainsi, le stage 3 vise surtout l'expérimentation et l'intériorisation du processus de pratique en ergothérapie. La prise en charge de clients s'accomplit avec un encadrement total en début de stage, évoluant progressivement vers un encadrement léger en fin de stage pour les situations connues.

Durée : 7 semaines

Période : Fin de la troisième année

Charge de travail : Il est attendu qu'à la fin du stage, la personne étudiante assume environ 45 % des différentes tâches d'une ou d'un ergothérapeute débutant. Ce pourcentage ne correspond aucunement à une productivité technique ou administrative. Il représente plutôt le niveau de responsabilité et d'engagement professionnel à acquérir au cours de ce stage.

Niveau de supervision : À la fin du stage, supervision pour 50 % à 75 % des situations, variable selon le degré de complexité des situations rencontrées.

Objectif : Agir conformément au processus de pratique en ergothérapie.

Activités à réaliser :

- Intervenir en ergothérapie.
- Rédiger l'ensemble des documents requis pour une pratique conforme selon les exigences de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.
- Établir des liens thérapeutiques et professionnels.
- Réaliser certaines tâches administratives (ex. statistiques, horaires, autres).

ERG760	Stage 4 – ergothérapie

Au moment de ce stage, la formation académique est majoritairement complétée à l'exception de trois activités d'intégration et de quelques cours à option. Durant ce stage, la personne étudiante peut réaliser l'ensemble du processus de pratique en ergothérapie auprès de toute clientèle. Ainsi, le stage 4 vise surtout le raffinement du raisonnement clinique et le développement professionnel. Puisque la personne étudiante réalise son stage dans un nouveau contexte de pratique, il nécessite un encadrement modéré à important en début de stage, évoluant vers un encadrement léger en fin de stage pour les situations connues.

Durée : 7 semaines

Période : Début de la 4e année

Charge de travail : Il est attendu qu'à la fin du stage, la personne étudiante assume environ 60 % des différentes tâches d'une ou d'un ergothérapeute débutant. Ce pourcentage ne correspond aucunement à une productivité technique ou administrative. Il représente plutôt le niveau de responsabilité et d'engagement professionnel à acquérir au cours de ce stage.

Niveau de supervision : À la fin du stage, supervision pour 25 % à 50 % des situations, variable selon le degré de complexité des situations rencontrées.

Objectifs : Accomplir avec conformité et constance le processus de pratique en ergothérapie.
Mettre en valeur les rôles de praticien érudit et d'agent de changement.

Activités à réaliser :

- Intervenir en ergothérapie.
- Établir des liens thérapeutiques et professionnels.
- Réaliser des tâches administratives.
- Préparer et faire une présentation d'environ 30 minutes traitant de l'état des connaissances scientifiques (données probantes) portant sur une situation qui concerne votre milieu de stages.

ERG780	Stage 5 - ergothérapie

Au moment de ce stage, la formation académique est majoritairement complétée, à l'exception de deux activités d'intégration et de quelques cours à option. Durant ce stage, la personne étudiante peut réaliser l'ensemble du processus de pratique en ergothérapie auprès de toute clientèle. Ainsi, le stage 5 vise surtout le raffinement du raisonnement clinique et le développement professionnel. Puisque la personne étudiante réalise son stage dans un nouveau contexte de pratique, il nécessite un encadrement modéré en début de stage, évoluant vers un encadrement léger en fin de stage.

Durée : 7 semaines

Période : Milieu de la 4e année

Charge de travail : Il est attendu qu'à la fin du stage, la personne étudiante assume environ 75 % des différentes tâches d'une ou d'un ergothérapeute débutant. Ce pourcentage ne correspond aucunement à une productivité technique ou administrative. Il représente plutôt le niveau de responsabilité et d'engagement professionnel à acquérir au cours de ce stage.

Niveau de supervision : À la fin du stage, supervision pour environ 25 % des situations, variable selon le degré de complexité des situations rencontrées.

Objectifs : Accomplir avec conformité, constance et confiance le processus de pratique en ergothérapie.
Mettre en valeur les rôles de praticien érudit, d'agent de changement et de gestionnaire de la pratique.

Activités à réaliser :

- Intervenir en ergothérapie.
- Établir des liens thérapeutiques et professionnels.
- Réaliser toute tâche administrative jugée pertinente.
- Réaliser toute activité professionnelle (**ou projet)** jugée pertinente permettant d'accomplir les rôles d'érudit, de gestionnaire de la pratique ou d'agent de changement **dans le contexte de pratique dans lequel se déroule le stage** (ex. : démarches d'évaluation des besoins ou d'implantation d'un nouvel outil d'évaluation; développement du service d'ergothérapie; conception d'un guide; conception d'un groupe thérapeutique; préparation d'une formation, etc.)

Ou

Superviser un stagiaire 1.

ERG800	Stage 6 - ergothérapie

À l'exception d'une dernière activité d'intégration et de quelques cours à option, ce stage vient compléter la formation de l'étudiant avant son entrée en pratique. Ainsi, le stage 6 vise le développement de l'autonomie et du leadership dans l'accomplissement de tous les rôles de l'ergothérapeute. Puisque la personne étudiante réalise son stage dans un nouveau contexte de pratique, il nécessite tout de même un encadrement modéré en début de stage, évoluant vers une autonomie professionnelle en fin de stage.

Durée : 7 semaines

Période : Fin de la 4e année

Charge de travail : Il est attendu qu'à la fin du stage, la personne étudiante assume 80 à 90 % des différentes tâches d'une ou d'un ergothérapeute débutant. Ce pourcentage ne correspond aucunement à une productivité technique ou administrative. Il représente plutôt le niveau de responsabilité et d'engagement professionnel à acquérir au cours de ce stage.

Niveau de supervision : À la fin du stage, supervision indirecte la plupart du temps (ex. rencontre de supervision formelle et journal réflexif).

Objectifs : Accomplir avec conformité, constance, confiance et efficacité le processus de pratique en ergothérapie.
Mettre en valeur tous les rôles de l'ergothérapeute.

Activités à réaliser :

- ◊ Intervenir en ergothérapie.
- ◊ Établir des liens thérapeutiques et professionnels.
- ◊ Réaliser toute tâche administrative jugée pertinente.
- ◊ Réaliser toute activité professionnelle (**ou projet**) jugée pertinente permettant d'accomplir les rôles d'érudit, de gestionnaire de la pratique ou d'agent de changement **dans le contexte de pratique dans lequel se déroule le stage** (ex. : démarches d'évaluation des besoins ou d'implantation d'un nouvel outil d'évaluation; développement du service d'ergothérapie; conception d'un guide; conception d'un groupe thérapeutique; préparation d'une formation, etc.)

DESCRIPTION DES STAGES DE PHYSIOTHÉRAPIE

PHT100	Stage 1 - physiothérapie

Ce stage d'immersion offre l'opportunité la personne stagiaire d'observer les réalités de la pratique professionnelle dans un milieu du réseau de la santé, de se familiariser avec la physiothérapie, de communiquer avec la clientèle et d'amorcer le développement de son identité professionnelle.

Thème : Stage d'immersion
Durée : 1 semaine
Période : Fin de la première session
Clientèles : Variée

Charge de travail : Il est attendu qu'à la fin du stage, la personne étudiante accomplisse une charge de travail équivalant à 0 % de celle d'une ou d'un physiothérapeute débutant.

Niveau de supervision : Supervision totale et constante.

Objectifs : Se familiariser avec le réseau de la santé.
Confirmer son choix professionnel en physiothérapie.

Activités à réaliser :

- ◊ Observer activement la ou le physiothérapeute dans ses activités quotidiennes.
- ◊ Parcourir un dossier patient avec aide et comprendre sommairement l'organisation des informations qui y sont contenues.
- ◊ Avec l'aide de la personne superviseure, réaliser une entrevue initiale visant à recueillir les informations subjectives du client ou de la cliente (raison de la consultation, attentes, vécu, impact et symptomatologie).
- ◊ Observer une réunion interdisciplinaire ou une discussion de cas.

PHT202	Stage 2 - physiothérapie

Ce stage est la première occasion qu'a la personne stagiaire d'assumer des activités professionnelles sous supervision. L'accent du stage se situe au niveau de la démarche d'évaluation où il est attendu que la personne stagiaire démontre une compétence dans la collecte, l'interprétation et l'analyse de données subjectives et objectives avec des cas simples. Cette démarche devrait être identifiable dans les rapports écrits qui rendent compte du raisonnement clinique menant au plan d'intervention. Au regard de la mise en œuvre du plan d'intervention, un encadrement étroit ou un enseignement guidé sera nécessaire.

Thème : Stage orienté vers l'évaluation
Durée : 5 semaines
Période : Fin de la deuxième année
Clientèles : Musculosquelettique

Charge de travail : Il est attendu qu'à la fin du stage, la personne étudiante accomplisse une charge de travail équivalant à 33 % de celle d'une ou d'un physiothérapeute débutant.

Niveau de supervision : Supervision clinique de 75 % à 90 % du temps pour traiter une clientèle ayant des problèmes simples et 100 % du temps pour traiter une clientèle ayant des problèmes complexes.

Objectif : **Effectuer une démarche d'évaluation avec une clientèle musculosquelettique :** la personne étudiante démontre qu'elle fait l'acquisition de compétences pour effectuer des tâches simples d'évaluation et d'intervention. Il initie l'évaluation, l'intervention et le raisonnement clinique tout en étant inconstant.

Activités à réaliser :

- ◊ Établir et maintenir une relation d'aide avec la clientèle.
- ◊ Mener la collecte de données subjectives et objectives.
- ◊ Interpréter et analyser l'ensemble des données et proposer des objectifs et un plan d'intervention.
- ◊ Rédiger le rapport d'évaluation.
- ◊ Appliquer différentes modalités thérapeutiques.
- ◊ S'initier aux activités paracliniques (statistiques, horaires, etc.)
- ◊ Explorer le continuum de services propre au milieu clinique, de l'admission au congé.

PHT722	Stage 3 - physiothérapie

Au moment de ce stage, la formation académique est majoritairement complétée. Cependant, la personne étudiante a peu d'expérience clinique où elle a eu la charge d'une clientèle. Elle est en mesure d'effectuer la démarche d'évaluation et d'intervention complète auprès d'une clientèle variée, de la rencontre initiale jusqu'au congé. Elle doit être en mesure d'expliquer son raisonnement clinique, mais doit valider ses interventions avec sa superviseure ou son superviseur. La prise en charge de la clientèle est attendue avec une supervision importante en début de stage, mais évoluant en fin de stage vers une autonomie avec des conditions connues.

Thème : Stage orienté vers l'intervention
Durée : 7 semaines
Période : Fin de la troisième année
Clientèles : Toutes

Charge de travail : Il est attendu qu'à la fin du stage, la personne étudiante accomplisse une charge de travail équivalant à 45 % de celle d'une ou d'un physiothérapeute débutant.

Niveau de supervision : Supervision clinique moins de 50 % du temps pour traiter une clientèle ayant des problèmes simples et 75 % du temps pour traiter une clientèle ayant des problèmes complexes.

Objectif : **Effectuer la démarche d'évaluation et d'intervention avec toute clientèle :** la personne étudiante est compétente pour effectuer des tâches simples et elle démontre l'acquisition de compétences pour effectuer des tâches complexes. Elle démontre également l'acquisition de compétences pour effectuer l'évaluation, l'intervention et le raisonnement clinique.

Activités à réaliser :

- ◊ Effectuer la démarche d'évaluation complète, selon les connaissances acquises par l'étudiant.
- ◊ Communiquer son raisonnement clinique en lien avec sa prise de décision.
- ◊ Effectuer la démarche d'intervention complète, selon les connaissances acquises par l'étudiant.
- ◊ Rédiger ses notes au dossier en conformité avec les attentes du milieu clinique et les exigences de l'OPPQ.
- ◊ Effectuer les activités paracliniques habituelles (statistiques, horaires, etc.)
- ◊ Explorer le continuum de services propre au milieu clinique, de l'admission au congé.

PHT760	Stage 4 - physiothérapie

Au moment de ce stage, la formation académique est majoritairement complétée. La personne stagiaire est donc en mesure d'effectuer la démarche d'évaluation et d'intervention complète de la rencontre initiale jusqu'au congé, auprès d'une clientèle variée. Elle doit appuyer sa prise de décision en communiquant son raisonnement clinique à sa superviseure ou son superviseur et en lui exposant les données probantes relatives à la condition du client. Le niveau de supervision initial est d'une intensité modérée évoluant vers une supervision légère en fin de stage avec gestion autonome des tâches connues. Au cours du stage, l'étudiant doit démontrer une progression au niveau de la qualité, de la quantité, de la diversité, de l'efficacité, de la productivité et des responsabilités assumées dans ses activités cliniques. Il doit également s'initier aux autres domaines de la pratique de la physiothérapie.

Thème : Stage d'intégration
Durée : 7 semaines
Période : Début de la 4e année
Clientèles : Toutes

Charge de travail : Il est attendu qu'à la fin du stage, la personne étudiante accomplisse une charge de travail équivalant à 60 % de celle d'une ou d'un physiothérapeute débutant.

Niveau de supervision : Supervision clinique moins de 25 % du temps pour traiter une clientèle ayant des problèmes simples et 50 % du temps pour traiter une clientèle ayant des problèmes complexes.

Objectifs :

Effectuer la prise en charge d'une clientèle en physiothérapie : la personne étudiante est constante et compétente pour effectuer des tâches simples et elle démontre sa compétence pour effectuer des tâches complexes. Elle démontre également sa compétence pour effectuer l'évaluation, l'intervention et le raisonnement clinique.

S'initier aux différentes compétences essentielles de la physiothérapie dans les domaines suivants : Communication et Érudition**.**

Activités à réaliser :

◊ Effectuer la prise en charge d'une clientèle en physiothérapie.
◊ Communiquer son raisonnement clinique en lien avec sa prise de décision.
◊ Réaliser un **projet** de stage jugé pertinent pour le milieu et permettant d'accomplir les rôles d'érudit, de gestionnaire de la pratique ou autres (ex. : présentation des données probantes associées à une situation rencontrée en stage; préparation d'une formation, développement de matériel informatif pour la clientèle etc.).
◊ Effectuer les activités paracliniques habituelles (statistiques, horaires, etc.)

◊ Comprendre le continuum de services propre au milieu clinique, de l'admission au congé.

PHT780	Stage 5 - physiothérapie

Au moment de ce stage, la personne stagiaire a complété plus de 600 heures de formation clinique pendant lesquelles elle a, entre autres, pu développer les compétences liées à l'expertise en physiothérapie (évaluation et intervention). Elle est donc en mesure d'effectuer la démarche d'évaluation et d'intervention complète de la rencontre initiale jusqu'au congé auprès d'une clientèle variée. Le niveau de supervision initial est d'une intensité légère évoluant vers une autonomie en fin de stage auprès de tout type de clientèle. Au cours du stage, la personne stagiaire doit démontrer une progression au niveau de la qualité, de la quantité, de la diversité, et de l'efficacité de ses activités cliniques, et au niveau de la productivité et des responsabilités assumées. Elle doit également développer les compétences liées aux autres domaines de la pratique de la physiothérapie.

Thème : Stage d'intégration
Durée : 7 semaines
Période : Milieu de la 4e année
Clientèles : Toutes

Charge de travail : Il est attendu qu'à la fin du stage, la personne étudiante accomplisse une charge de travail équivalant à 75 % de celle d'une ou d'un physiothérapeute débutant.

Niveau de supervision : Supervision clinique moins de 25 % du temps pour traiter une clientèle nouvelle ou ayant des problèmes complexes, et traitement autonome d'une clientèle ayant des problèmes simples.

Objectifs

Effectuer la prise en charge d'une clientèle en physiothérapie : la personne étudiante est constante et compétente pour effectuer des tâches simples et complexes. Elle a besoin de directives à l'occasion pour mener l'évaluation et l'intervention, et pour son raisonnement clinique.

Développer les différentes compétences essentielles de la physiothérapie dans les domaines suivants : Communication, Gestion et Érudition.

Activités à réaliser :

- ◊ Effectuer la prise en charge d'une clientèle en physiothérapie.
- ◊ Réaliser des communications écrites et orales de façon autonome selon l'échéancier attendu.
- ◊ Discuter de l'évolution attendue et du pronostic du client.
- ◊ Comprendre le continuum de services propre au milieu clinique
- ◊ Planifier et gérer les activités en lien avec un projet de stage.

Option 1 : Superviser un stagiaire de niveau 1 pendant sa 6e semaine de stage.

Option 2 : Réaliser un **projet** de stage jugé pertinent pour le milieu et permettant d'accomplir les rôles d'érudit, de gestionnaire de la pratique ou autres (ex. : présentation des données probantes associées à une situation

rencontrée en stage; préparation d'une formation, développement de matériel informatif pour la clientèle etc.).

PHT800	Stage 6 - physiothérapie

Ce dernier stage vient compléter la formation clinique de la personne étudiante avant qu'elle n'entre en pratique en tant que physiothérapeute. Pendant ce stage, elle devrait démontrer un bon niveau d'autonomie et de proactivité dans l'accomplissement de ses différentes tâches et responsabilités, autant au niveau des activités cliniques avec les clients qu'au niveau des autres domaines de la pratique de la physiothérapie. Il est attendu que la personne stagiaire démontre une consolidation de son identité professionnelle en tant que physiothérapeute. Le niveau de supervision initial est d'une intensité légère évoluant vers une autonomie en fin de stage auprès de tout type de clientèle. Au cours du stage, la personne étudiante doit démontrer une progression au niveau de la qualité, de la quantité, de la diversité, de l'efficacité, de la productivité et des responsabilités assumées dans ses activités cliniques.

Thème : Stage d'intégration
Durée : 7 semaines
Période : Fin de la 4e année
Clientèles : Toutes

Charge de travail : Il est attendu qu'à la fin du stage, la personne étudiante accomplisse une charge de travail équivalant à 80-90 % de celle d'une ou d'un physiothérapeute débutant.

Niveau de supervision : Supervision clinique à l'occasion seulement pour traiter une clientèle ayant des problèmes simples, et directives/supervision minimale pour traiter une clientèle ayant des problèmes complexes.

Objectifs

Effectuer la prise en charge d'une clientèle en physiothérapie : la personne étudiante peut effectuer avec constance et compétence l'évaluation, l'intervention et le raisonnement clinique complet dans des situations simples et complexes. Elle consulte les autres et résout des situations non familières et ambigües.

Démontrer une proactivité au niveau des compétences du physiothérapeute dans les différents domaines de pratique : Collaboration, Gestion, Leadership, Érudition.

Activités à réaliser :

- Effectuer la prise en charge complète d'une clientèle en physiothérapie de façon autonome.
- S'approprier le continuum de services propre au milieu clinique, de l'admission au congé.

Réaliser un **projet** de stage jugé pertinent pour le milieu et permettant d'accomplir les rôles d'érudit, de gestionnaire de la pratique ou autres (ex. : présentation des données probantes associées à une situation

rencontrée en stage; préparation d'une formation, développement de matériel informatif pour la clientèle etc.).

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTES PERSONNES

Différents rôles et responsabilités doivent être assumés par les différentes personnes impliquées dans la formation clinique, afin d'assurer le bon déroulement des activités liées aux stages en ergothérapie et en physiothérapie. La distribution des rôles et des responsabilités peut varier légèrement dans les différents établissements en fonction de la structure organisationnelle en place.

Responsabilités de l'université :

- Désigner la personne coordonnatrice de la formation clinique responsable des stages des étudiantes et étudiants dans chaque programme pour coordonner les activités de formation clinique des stagiaires;
- Fournir à la personne désignée par le milieu d'accueil une confirmation des stagiaires assignés pour chacune des places de stage offertes préalablement au début de chaque stage;
- Informer les stagiaires des exigences du milieu d'accueil concernant l'engagement à la confidentialité, la vérification des antécédents judiciaires ou toute autre exigence exprimée par le milieu d'accueil;
- Défrayer les coûts et maintenir en vigueur les couvertures d'assurance de responsabilité et la couverture CNESST des stagiaires offertes par les polices d'assurance actuellement détenues par l'UNIVERSITÉ, dans les limites et selon les termes et conditions de ces polices;
- Veiller à ce que les stagiaires aient obtenu la vaccination nécessaire pour travailler dans le réseau de la santé;
- Assumer la responsabilité académique des stagiaires en cours de stage et conserver les documents académiques des stagiaires à la suite du stage;
- Prendre les mesures et offrir le soutien appropriés lorsqu'une situation de stage nécessite une attention particulière ;
- Nommer les personnes superviseures de stage à titre de *Superviseur de stage associé*, selon les règles en vigueur et avec les avantages associés à ce titre.

Responsabilités du coordonnateur universitaire de la formation clinique (CFC) :

- Offrir des formations sur le programme universitaire, sur les exigences des différents stages et sur le rôle de superviseur ;
- Coordonner l'ensemble du processus académique d'attribution de places de stage (sollicitation des places de stage, assignation des places de stage et préparation pour le stage);
- Assurer la transmission des informations nécessaires à l'organisation et à la mise en œuvre des stages de façon diligente;
- Offrir l'accompagnement requis aux personnes superviseures et stagiaires lorsqu'une situation de stage nécessite une attention particulière;

- Assurer la qualité des expériences de stages offertes aux stagiaires et effectuer les suivis appropriés lorsque nécessaire.

Responsabilités du milieu d'accueil :

- Offrir un environnement d'apprentissage favorable et permettre l'accès aux services, équipements, matériel et à toute ressource requise par les stagiaires dans l'exercice de leurs fonctions;
- Accepter que des ergothérapeutes ou physiothérapeutes membres de son personnel assurent, dans le cadre de leurs fonctions régulières, la supervision des stagiaires conformément aux modalités déterminées par le Programme;
- S'assurer que la totalité des tâches ou interventions effectuées par les stagiaires demeure toujours sous la responsabilité du ou des professionnels de la santé mandatés pour l'encadrement du stage;
- S'engager à ne pas rémunérer les stagiaires dans le cadre des activités en lien avec leur stage;
- Offrir des services médicaux d'urgence, advenant que les stagiaires soient malades ou victimes d'accident au cours de leur stage, et en informer dans les meilleurs délais la personne coordonnatrice de la formation clinique;
- Dans l'éventualité où le milieu d'accueil ne possède pas de politique sur le harcèlement et l'intimidation, respecter et faire appliquer celle de l'université (Politique visant à prévenir et à faire cesser le harcèlement et la discrimination).
- Faire visiter le milieu de stage à toute personne désignée par l'université afin qu'elle constate le respect des normes de qualité.

Responsabilités de la personne désignée responsable du milieu d'accueil :

- Coordonner le processus d'accueil des stagiaires au sein du milieu d'accueil (coordination des offres de stage lors de la sollicitation, gestion annuelle des offres de stage et préparation pour chaque stage);
- Communiquer de façon diligente les informations provenant de l'Université aux ergothérapeutes et physiothérapeutes;
- Assurer de façon diligente la transmission des informations nécessaires à l'organisation et à la mise en œuvre des stages;
- Assurer la qualité des expériences de supervision des personnes superviseures et effectuer les suivis appropriés lorsque nécessaire.

Responsabilités de la personne superviseure :

- Se familiariser avec le programme universitaire, les exigences pour les différents stages et le rôle de superviseur;
- Informer les stagiaires de ses attentes et leur offrir une rétroaction régulière et au moment opportun;
- Augmenter graduellement et de façon appropriée les responsabilités des stagiaires et se montrer disponible pour lui offrir une supervision adéquate;

- Rencontrer les stagiaires à mi-stage et à la fin de leur stage pour discuter de leur rendement et procéder à leur évaluation;
- Communiquer avec la personne coordonnatrice de la formation clinique si les stagiaires éprouvent des difficultés en cours de stage.

Responsabilités de la personne stagiaire :

- Se conformer aux politiques et aux procédures de l'Université et du milieu d'accueil;
- Connaitre les droits et protections accordés aux stagiaires par l'Université;
- Respecter les codes de déontologie en vigueur en tout temps (organisme de réglementation professionnel, milieu d'accueil et université)
- Confirmer son arrivée en stage avec la personne superviseure;
- Se fixer des objectifs personnels et professionnels avant le début de son stage et les adapter au besoin;
- Développer ses compétences professionnelles propres à l'ergothérapie ou à la physiothérapie;
- Communiquer dès que possible avec la personne superviseure ou avec la personne coordonnatrice de la formation clinique si elle éprouve des difficultés dans le cadre de son stage;
- Formuler des commentaires à la personne coordonnatrice de la formation clinique au sujet de son expérience de stage.

CODE DES STAGIAIRES

Les stagiaires doivent se conformer au code de déontologie de leur ordre professionnel (OEQ / OPPQ) ainsi qu'aux politiques et procédures des milieux de stage. Par ailleurs, les programmes de physiothérapie et d'ergothérapie ont émis un code de déontologie dans un contexte de formation clinique.

- La personne stagiaire en physiothérapie ne peut appliquer les neuf actes professionnels qui sont réservés aux membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie (OPPQ) par le Code des professions (paragraphe de l'article 37.1) que si elle est sous supervision d'une ou d'un physiothérapeute qui est disponible en vue d'une intervention dans un court délai.
- La personne stagiaire en ergothérapie ne peut appliquer les quatre actes professionnels qui sont réservés aux membres de l'Ordre professionnel de l'ergothérapie du Québec (OEQ) par le Code des professions (paragraphe de l'article 37.2) que si elle est sous supervision d'une ou d'un ergothérapeute membre de l'OEQ qui est disponible en vue d'une intervention dans un court délai.
- La personne stagiaire doit se conformer aux recommandations de la personne superviseure avec laquelle elle est jumelée. Advenant que celles-ci soient contraires aux Codes de déontologie de l'OPPQ, de l'OEQ ou de l'établissement impliqué, l'étudiant doit s'abstenir d'agir et en aviser les CFC en physiothérapie ou en ergothérapie.
- La personne stagiaire doit tenir compte des limites de ses connaissances, habiletés et aptitudes. Elle ne doit donc pas entreprendre d'actions pour lesquelles elle n'est pas adéquatement formée sans un niveau de supervision approprié.

- La personne stagiaire doit informer le plus tôt possible la personne superviseure avec laquelle elle est jumelée de toute situation préjudiciable pour la clientèle qu'elle aurait commise dans l'exercice de ses fonctions.
- Pendant la durée du stage, la personne stagiaire doit maintenir une relation strictement professionnelle avec la clientèle auprès de laquelle elle est appelée à intervenir ainsi qu'avec la personne superviseure avec laquelle elle est jumelée.

RÈGLEMENTS DE LA FORMATION CLINIQUE

Les stages en ergothérapie et en physiothérapie sont encadrés par 4 règles propres au Secteur de la réadaptation. Les règles sont présentées dans diverses sections de ce présent document. La version officielle la plus récente des 4 règles est accessible sur la page internet des règlements de la FMSS : https://www.usherbrooke.ca/medecine/faculte/documents-officiels#acc-7877-4305

2654-007 – RÈGLE CONCERNANT LA DIVERSITÉ DE L'EXPOSITION CLINIQUE ET L'ATTRIBUTION DES PLACES DE STAGE AUX PERSONNES ÉTUDIANTES DES MAÎTRISES EN ERGOTHÉRAPIE ET EN PHYSIOTHÉRAPIE

Les personnes étudiantes des programmes de maîtrise en ergothérapie et de maîtrise en physiothérapie offerts à la Faculté de médecine et des sciences de la santé (ci-après « FMSS ») effectuent six (6) stages au cours de leur parcours de formation. Dans l'objectif de diplômer des personnes cliniciennes généralistes prêtes pour la pratique, la formation en stage des personnes étudiantes en ergothérapie et en physiothérapie doit représenter une diversité : 1) de contextes de pratique, 2) de domaines de pratique et 3) de clientèles, et ce, à travers différentes tranches d'âge de la clientèle. La diversité de l'exposition clinique des personnes étudiantes en stage répond notamment aux exigences des organismes d'agrément de chaque programme. En ce sens, plusieurs considérations guident l'attribution des places de stage afin que toutes les personnes étudiantes bénéficient d'expériences cliniques complètes et diversifiées en vue de leur diplomation. De plus, à chacun de leurs stages, les personnes étudiantes sont invitées à être partie prenante du processus d'attribution.

2654-008 – RÈGLE CONCERNANT L'ÉVALUATION EN STAGE DES PERSONNES ÉTUDIANTES DES MAITRISES EN ERGOTHÉRAPIE ET EN PHYSIOTHÉRAPIE

Considérant l'importance de l'évaluation dans le processus d'apprentissage des personnes étudiantes, l'Université de Sherbrooke et la Faculté de médecine et des sciences de la santé (ci-après « FMSS ») se sont respectivement dotées d'une Politique et d'une Directive concernant ce mécanisme. En cohérence et en continuité avec ces documents, les programmes de maitrise en ergothérapie et de maitrise en physiothérapie trouvent important d'aborder de façon détaillée et spécifique l'évaluation des étudiantes et des étudiants en contexte de stage afin d'assurer la qualité du processus d'évaluation de leurs compétences.

2654-009 – RÈGLE CONCERNANT LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT EN CONTEXTE DE STAGE AUX MAÎTRISES EN ERGOTHÉRAPIE ET EN PHYSIOTHÉRAPIE

La Faculté de médecine et des sciences de la santé (ci-après « FMSS ») s'est dotée d'une Directive en matière de promotion de la qualité de l'enseignement qui souligne l'importance de l'évaluation de l'enseignement, de la formation du personnel enseignant et de la valorisation de l'enseignement.

Les maîtrises en ergothérapie et en physiothérapie accordent une grande importance aux conditions d'enseignement et d'apprentissage en stage. La présente règle complète la directive facultaire en

encadrant plus spécifiquement la supervision en contexte de stage pour les personnes étudiantes d'ergothérapie et de physiothérapie.

2654-010 – Règle concernant les communications entre les maîtrises en ergothérapie et en physiothérapie et les milieux de stage

Les programmes de maîtrise en ergothérapie et de maîtrise en physiothérapie reconnaissent l'importance de mettre en place des corridors de communication efficaces avec les différents milieux de stage qui accueillent des personnes étudiantes. La présente règle décrit les principes généraux ainsi que les modalités de communication privilégiées par les programmes d'études pour établir et maintenir un partage régulier d'informations.

ALGORITHME : DÉROULEMENT D'UN STAGE

Avant le stage

- Appel stagiaire 1 à 2 sem. avant début du stage

Accueil

- Orientation dans le milieu par responsable admin
- Orientation dans le programme par SSA
- Rédaction de l'alliance de stage

Pendant le stage

- Complétion du journal réflexif quotidiennement
- Rencontres formelles de supervision (1h/sem)

Difficulté avec le développement d'un rôle/domaine pratique
(Compléter Annexe F du cahier de stage)

Incident critique
(Compléter Annexe G du cahier de stage)

Majeur ☎
Échec du stage
Exclusion du milieu
Retrait du programme

Mineur
- 1er : encadrement par superviseur et CFC ☎
- 2e : risque d'échec ☎

Mi-stage

- Évaluation formative de mi-stage
- Retour sur l'alliance de stage

Fin de stage

- Évaluation sommative de fin de stage
- Retour sur l'alliance de stage
- Validation de l'inventaire des expériences cliniques

Stagiaire à risque d'échec si : ☎
- Recommandation d'échec par le superviseur (SSA)
- Deux rôles/domaines ou plus en deçà des attentes
- Un incident critique majeur
- Deux incidents critiques mineurs

En présence d'un risque d'échec :
Évaluation du dossier par le CFC :
- Formulaires d'évaluation du superviseur et de l'étudiant
- Difficultés dans le développement d'un rôle/domaine (Annexe F du cahier de stage)
- Incidents critiques (Annexe G du cahier de stage)
- Travaux pendant le stage (résumé, alliance de stage, journal réflexif, etc.)
- Toute autre information pertinente

Décision finale sur échec/réussite du stage par CFC

Après le stage

- Évaluation de l'exp. de stage par stagiaire (Moodle)
- Retour de la documentation

FOCUS :
- Format électronique signé, envoyé par courriel
- Copie électronique conservée dans le portfolio
- Autoévaluation conservée dans le portfolio

Inventaire des expériences de stage :
- Original numérique conservé par l'étudiant
- Copie numérique déposée sur Moodle

Légende
SSA : Superviseur de stage associé (superviseur)
CFC : Coordonateur de la formation clinique (UdeS))
☎ : Appel au CFC (coord. page 39)

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

SIGNATURE DE DOSSIER EN STAGE

Selon les normes de l'OEQ et de l'OPPQ, les stagiaires ne sont pas autorisés à utiliser le titre d'ergothérapeute ou de physiothérapeute ou l'abréviation erg. ou pht. Ainsi, lorsqu'ils rédigent un dossier en stage, ils doivent s'identifier en tant que stagiaire en ergothérapie ou stagiaire en physiothérapie. Les dossiers devraient donc être signés de la façon suivante :

Signature, **stg en ergo**
Signature, **stg en physio**

De plus, tout document signé par une personne étudiante doit être contresigné par sa superviseure ou son superviseur.

ABSENCE

L'information en lien avec les absences est mentionnée à l'article 4.2.4 Participation aux activités pédagogiques du Règlement complémentaire de la Faculté de médecine et des sciences de la santé au *Règlement des études*. L'article stipule que :

> Pour toute activité de stage, sauf pour les diplômes d'études supérieures de 2e cycle spécialisées en médecine (études médicales postdoctorales), la présence de l'étudiante ou de l'étudiant est essentielle et requise pour l'ensemble des journées de stage :
>
> - toute absence non autorisée par la direction du programme à plus de 10 % de la durée du stage entraîne un échec par abandon (W) de l'activité de stage;
> - toute absence autorisée à plus de 25 % de la durée du stage entraîne la mention « incomplet » (IN) au relevé de notes jusqu'à la reprise, à moins d'avis contraire émis par la direction du programme;
> - toute absence sans impact sur la continuité d'un stage peut faire l'objet d'une reprise, cette décision étant prise par la direction du programme d'études.

La personne stagiaire doit planifier ses différents rendez-vous et activités personnelles en dehors de l'horaire du travail de l'établissement qui l'accueille. Si elle s'absente pour une situation non prévue, elle doit entrer en communication avec sa superviseure ou son superviseur dès que possible pour l'en informer et motiver son absence. Toute absence devra être notée dans le FOCUS. Pour toute absence d'une journée ou plus, la personne stagiaire doit également aviser le ou la CFC et la personne coordonnatrice administrative par courriel; pour toute absence de deux journées ou plus, elle est responsable de fournir une preuve écrite afin de justifier son absence.

Pour les situations prévues, la personne stagiaire doit entrer en communication avec le CFC dès que possible et la situation sera discutée selon la durée de l'absence, les circonstances et le dossier académique de l'étudiant. Selon la situation, la reprise d'un certain nombre d'heures du stage ou

encore la reprise complète du stage peuvent être exigées. La demande et la réponse des CFC seront consignées dans le dossier de l'étudiant.

Absence de la personne superviseure

Advenant que la personne superviseure doive s'absenter pour plus d'une demi-journée, elle ou il doit prévoir une personne-ressource substitut qui prendra la relève de l'encadrement de ses stagiaires jusqu'à son retour. Ainsi, dès le début de son stage, il est important que les stagiaires soient informés de la disponibilité de cette personne. En l'absence d'une personne-ressource substitut, ils doivent communiquer avec les CFC et les informer de la situation. Entre-temps, les stagiaires devront s'abstenir de rendre des services directs à la clientèle de l'établissement. La procédure et les activités réalisables en cas d'absence de la personne superviseure sont convenues entre elle et les étudiants par le biais de l'alliance de stage (voir annexe C)

Horaire de travail et jours fériés

Les stagiaires ont droit aux jours fériés reconnus par l'établissement dans lequel ils sont accueillis. Ils n'ont donc pas à reprendre les heures de stage non effectuées lors de cette journée. Par ailleurs, les congés universitaires ne sont pas applicables en période de stage.

Les stagiaires accomplissent généralement un total de 35 heures de stage par semaine. Elles et ils réaliseront l'horaire convenu avec la personne superviseure comme indiqué dans l'alliance de stage. Ainsi, une personne stagiaire peut être appelée à travailler de soir et de fin de semaine ou encore à effectuer un horaire comprimé. Advenant un horaire de travail non conventionnel, les superviseurs et les CFC pourront trouver des solutions assurant la réalisation du nombre d'heures de stage attendues.

Communication

Les informations relatives aux stages sont disponibles pour les étudiants sur le site Moodle de chacun des stages et sur le site Internet de l'École de réadaptation de la FMSS de l'Université de Sherbrooke pour les superviseurs, les responsables cliniques et les responsables administratifs.

Plusieurs documents sont disponibles sous l'onglet « Stages », entre autres le *Cahier de stage* et les documents pertinents pour le déroulement des stages. Le moyen principal pour communiquer avec les responsables et les superviseurs des différents milieux de stages est le courriel.

Programmes de soutien pour les étudiants

L'objectif de la Faculté de médecine et des sciences de la santé et des programmes d'ergothérapie et de physiothérapie est de soutenir, de façon optimale, les étudiantes et les étudiants du point de vue pédagogique dans le but de maximiser leurs apprentissages, prévenir les difficultés et intervenir précocement au besoin.

La personne superviseure qui juge qu'une étudiante ou un étudiant éprouve des difficultés lors de ses stages doit en informer rapidement les CFC afin que les démarches nécessaires soient entreprises en vue de fournir un soutien approprié à toutes les parties.

	Soutien pédagogique	Soutien administratif	Soutien personnel	Accompagnement clinique
	Soutenir les étudiantes et les étudiants du point de vue pédagogique afin de maximiser leurs apprentissages, prévenir les difficultés et intervenir précocement, au besoin.	Aider les étudiantes et les étudiants qui veulent aborder les sujets d'ordre administratif liés à la gestion du dossier étudiant. • Abandon • Changement de programme • Absence • Inscription • Etc.	Répondre aux besoins des étudiantes et des étudiants et faciliter leur développement personnel : • Questions personnelles (amours, famille, orientation, etc.); • Difficultés de motivation ou de concentration; • Dilemme concernant la carrière; • Etc.	Accompagner les étudiantes et étudiants qui rencontrent ou sont à risque de rencontrer des difficultés lors de leurs stages pour divers motifs.
Ergothérapie	Eve-Lyne Robitaille-Beaumier et Hélène Tremblay, soutien pédagogique et académique	Nicole Nolin, coordonnatrice administrative des programmes	Marjorie Désormeaux-Moreau et Eve-Lyne Robitaille-Beaumier, aides à la vie étudiante	Carmen Moliner et Eve-Lyne Robitaille-Beaumier, coordonnatrices de la formation clinique
Physiothérapie	Annie Chénard, soutien pédagogique et académique	Nicole Nolin, coordonnatrice administrative des programmes	Marie-Hélène Milot et Virginie O. Gauthier, aides à la vie étudiante	Rosy El-Khoury et Virginie O. Gauthier, coordonnatrices de la formation clinique

Eve-Lyne R.- Beaumier:	Eve-Lyne.Robitaille-Beaumier@USherbrooke.ca	819 821-8000, poste 71168
Rosy El-Khoury :	Rosy.El-Khoury@USherbrooke.ca	819 821-8000, poste 71957
Marie-Hélène Milot :	Marie-Helene.Milot@USherbrooke.ca	819 821-8000, poste 72913
Carmen Moliner	Carmen.Moliner@USherbrooke.ca	819-821-8000 poste 72909
Nicole Nolin :	Nicole.Nolin@USherbrooke.ca	819 821-8000, poste 72907
Virginie O. Gauthier :	Virginie.O.Gauthier@USherbrooke.ca	819 821-8000, poste 71135
Annie Chénard	Annie.Chenard@USherbrooke.ca	819 821-8000, poste 71658
Hélène Tremblay :	Helene.H.Tremblay@USherbrooke.ca	819 821-8000, poste 72840
Marjorie Désormeaux-Moreau	Marjorie.Desormeaux-Moreau@USherbrooke.ca	819 821-8000, poste 72922

Santé et aide à la personne

Divers services sont disponibles pour les personnes étudiantes de l'UdeS. En voici quelques-uns :

- **Clinique de santé** : Le personnel de la clinique de santé de l'UdeS est présent pour les membres de la communauté étudiante. Clinique de santé - UdeS
- **Psychologie** : Le service de psychologie offre différents services aux membres de la communauté étudiante de l'UdeS dans le but de les soutenir et de les aider concrètement dans de multiples sphères. Différents types de consultation sont offerts : consultation individuelle, urgence psychologique, demande de tiers. Psychologie - UdeS
- **Intervention psychosociale** : Ce service est offert par le service de psychologie et d'orientation. Une personne conseillère en intervention psychosociale est en mesure d'évaluer les situations difficiles pouvant être vécues par les personnes étudiantes en tenant compte de l'ensemble des facteurs qui ont un impact sur leur santé mentale et leur bien-être. Intervention psychosociale - UdeS
- **Programme pour l'inclusion des personnes étudiantes en situation de handicap (services adaptés)** : Ce service vise la poursuite des études et l'optimisation des chances de réussite des personnes étudiantes en situation de handicap. Il propose des personnes-ressources qualifiées, des services personnalisés et du soutien. Personnes étudiantes en situation de handicap (incluant les services adaptés) - UdeS
- **Orientation** : Les services d'orientation visent le mieux-être personnel et professionnel des personnes étudiantes en leur offrant un accompagnement et un soutien face à leurs choix liés à la carrière, ainsi que face à leur adaptation scolaire et professionnelle. Orientation - UdeS
- **Équipe-conseil en matière de respect des personnes :** Des personnes-ressources sont à votre disposition pour offrir des services d'aide, de prévention et de sensibilisation en matière de harcèlement, de discrimination et de violences à caractère sexuel (VACS). Équipe-conseil en matière de respect des personnes - UdeS

Toute l'offre de services est disponible à l'adresse suivante : Santé et aide à la personne - UdeS

Assurance responsabilité et CNESST

Durant les stages, les personnes étudiantes ont une couverture d'assurance civile générale et de responsabilité professionnelle offerte par l'Université de Sherbrooke.

En référence à la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles,* est considéré travailleur à l'emploi de l'établissement d'enseignement la personne étudiante qui, sous la responsabilité de cet établissement, effectue un stage non rémunéré dans un établissement. Par conséquent, l'Université de Sherbrooke est responsable de ses étudiantes et étudiants stagiaires qui sont couverts par la CNESST.

La participation à un stage international peut exiger l'obtention d'une assurance personnelle supplémentaire et fera partie des responsabilités des étudiants s'engageant dans cette voie.

Procédure en cas d'accident pour le stagiaire

Toute situation d'accident de travail ou de maladie qui survient dans l'exercice d'un stage non rémunéré doit être déclarée au Service des ressources humaines de l'Université de Sherbrooke. Si la situation l'exige, la personne superviseure s'assure que son stagiaire obtient les services de première ligne et invite la ou le stagiaire à remplir un formulaire de déclaration d'événement dans son milieu de stage ainsi que le formulaire de déclaration d'accident (annexe E). La procédure complète à suivre à la suite d'un accident lors d'un stage est la suivante :

1. Compléter le formulaire « Déclaration d'accident ou de maladie professionnelle » ci-joint au moment de l'accident et demander à la personne superviseure de contresigner.
2. Consulter un médecin rapidement si vous avez besoin d'un suivi médical.
3. Obtenir du médecin une référence vers les services requis (ex. physiothérapie, ergothérapie, psychologie, etc.), afin de vous assurer que la CNESST ou vos assurances santé personnelles rembourseront vos réclamations.
4. Communiquer avec les CFC afin qu'ils puissent vous soutenir et vous conseiller concernant les démarches à suivre et pour discuter des conséquences sur les activités académiques.
5. Contacter le service des ressources humaines de l'UdeS (Mme Martine Dupuis : **819 821-7393 p.63872 ou Louise Mailhot p. 65274)** pour prendre rendez-vous, remplir un formulaire de la CNESST et lui remettre le formulaire de « Déclaration d'accident » rempli et signé.

Assurance automobile

Les étudiantes et étudiants utilisant régulièrement leur véhicule dans le cadre d'un stage (ex. visite à domicile) doivent communiquer avec leur compagnie d'assurance automobile afin de l'informer de cette utilisation circonstancielle.

Réanimation cardiorespiratoire (RCR)

Toutes les personnes étudiantes doivent avoir suivi une formation de base en RCR avant le début de leur stage 3. Une preuve d'attestation doit être remise à la coordonnatrice administrative des programmes au plus tard le 1er avril de la troisième année de formation. Cette formation devra être valide pour l'ensemble des stages 3 à 6. Le cas échéant, un renouvellement devra être effectué par la personne étudiante.

Politiques universitaires et facultaires (Règles et Codes)

La Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke souhaite offrir un environnement sain, harmonieux et respectueux à sa communauté étudiante ainsi qu'à tout son personnel. Dans cette optique, les personnes étudiantes et superviseures peuvent prendre connaissance des différentes politiques universitaires et facultaires ci-dessous :

- Politique universitaire visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel
- Politique universitaire sur la promotion des droits fondamentaux des personnes et la prévention de toute forme de harcèlement et de discrimination
- Politique universitaire de santé et sécurité en milieu de travail et d'études
- Politique universitaire relative aux parents aux études
- Procédure universitaire de dévoilement, de signalement ou de plainte de violence à caractère sexuel
- Directive universitaire relative aux cas de manquement aux consignes et mesures sociosanitaires
- Politique facultaire d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI)
- Politique facultaire de protection de la confidentialité
- Règlement facultaire sur les expositions à des risques infectieux et environnementaux
- Code de conduite de la faculté de médecine et des sciences de la santé
- Avis facultaire sur l'utilisation des médias sociaux

Immunisation

L'accès aux stages en ergothérapie et en physiothérapie est conditionnel à ce que la personne étudiante complète son dossier d'immunisation, comme stipulé dans le Règlement des études de la Faculté de médecine et des sciences de la santé. Afin de se présenter en stage, les programmes d'ergothérapie et de physiothérapie exigent donc que le dossier d'immunisation des étudiantes et étudiants soit conforme au *Protocole d'immunisation du Québec* du Ministère de la Santé et des services sociaux, en vigueur dans l'ensemble des milieux de santé québécois.

Pour les cohortes d'étudiants admis après le 16 janvier 2013, date où ce règlement a été modifié, aucun accommodement en fonction du statut d'immunisation du stagiaire ne sera effectué. Ainsi, la personne étudiante dont le dossier d'immunisation n'est pas conforme ne pourra se présenter en stage et devra assumer les conséquences de cette exclusion sur sa formation. Cette obligation prévaut également pour le vaccin contre le COVID-19.

Antécédents judiciaires

Tous les établissements publics de santé et de services sociaux, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés sont dans l'obligation de procéder à la vérification des antécédents judiciaires de toute personne désirant exercer des fonctions au sein de leur

établissement. La vérification des antécédents judiciaires s'inscrit dans un souci pour les établissements d'offrir des soins et des services de qualité et sécuritaires, dans le respect des droits des usagers et des élèves. Elle s'effectue dans le respect des droits de la personne et doit être exempte, entre autres, de toute forme de discrimination.

Dans ce contexte, plusieurs milieux de stage demandent aux stagiaires de signer une déclaration de leurs antécédents judiciaires préalablement à leur arrivée en stage. La FMSS et l'Université de Sherbrooke se dégagent de toute responsabilité quant à la transmission ou non dudit formulaire non plus qu'à la véracité des informations qui y sont contenues ou à l'omission de déclaration de certaines informations, si tel est le cas. Dans le cas où une personne étudiante aurait des antécédents judiciaires à son dossier, le milieu de stages prendra la décision d'accepter ou de refuser de l'accueillir et cela, en raison de la nature des antécédents judiciaires. Certains milieux peuvent occasionnellement demander une vérification complète du dossier criminel de la ou du stagiaire auprès du service de police.

ANNEXE

ANNEXE A : ORIENTATION ADMINISTRATIVE DES PERSONNES STAGIAIRES

Cette liste présente les différents éléments qui devraient être abordés lors de la rencontre d'orientation des stagiaires. La personne responsable administrative s'assure que cette rencontre a lieu au début des stages. Elle peut être présente à cette rencontre ou encore la déléguer à la personne responsable clinique ou superviseure impliquée.

- ❒ Accueil des stagiaires
- ❒ Orientation par rapport à l'établissement
  - mission et vision
  - organisation des points de services
  - organisation des programmes-services
- ❒ Orientation dans les lieux physiques
  - plateaux thérapeutiques
  - archives
  - centre de documentation
  - bureaux administratifs
  - cafétéria
  - etc.
- ❒ Présentation du personnel ressource
  - responsable administratif
  - responsable clinique
  - superviseure ou superviseur
  - autre membre du personnel directement impliqué auprès des stagiaires
  - canaux de communication entre les acteurs impliqués pour les stages
- ❒ Rôles et responsabilités des différentes personnes ressources
- ❒ Politiques et procédures de l'établissement
  - procédures en cas d'urgence/incendie
  - procédures en cas d'incident impliquant une personne stagiaire ou cliente.
  - procédures en matière de contrôle des infections
  - politiques de confidentialité
- ❒ Politique et procédure pour les activités hors de l'établissement (exemple : visite à domicile)
- ❒ Politique et procédure pour les frais de déplacement
- ❒ Politique et procédure lors d'absentéisme
- ❒ Statistiques
- ❒ Horaires (travail, pauses, diner, etc.)
- ❒ Locaux pour les stagiaires (bureaux)
- ❒ Vignette d'identification et clés
- ❒ Accès à un ordinateur/Internet/courriel
- ❒ Photocopies/télécopies
- ❒ Utilisation du téléphone/pagette
- ❒ Stationnement
- ❒ Tenue vestimentaire

ANNEXE B : ORIENTATION CLINIQUE DES STAGIAIRES PAR LA PERSONNE SUPERVISEURE

Cette liste présente les différents éléments qui devraient être abordés lors de la rencontre de début de stage entre les personnes superviseures et étudiantes

- ❒ Accueil des stagiaires
- ❒ Orientation par rapport au service de réadaptation
- ❒ Orientation dans les lieux physiques (plateaux thérapeutiques, équipements, bureaux, etc.)
- ❒ Présentation du personnel ressource
- ❒ Rôles et responsabilités des différentes personnes ressources
- ❒ Fonctionnement interdisciplinaire
- ❒ Politiques et procédures en cas d'incident
- ❒ Statistiques
- ❒ Procédures pour rendez-vous et facturation
- ❒ Procédures avec les archives
- ❒ Alliance de stage
- ❒ Vouvoiement
- ❒ Tenue de dossiers (exigences, correction, contre-signature)
- ❒ Délais et échéanciers attendus
- ❒ Présentation au cours du stage
- ❒ Procédure en cas d'absentéisme ou de retard
- ❒ Horaires (travail, pauses, diner, etc.)
- ❒ Utilisation des équipements et de l'espace de travail
- ❒ Dates des évaluations mi-stage et fin de stage
- ❒ Charge de travail visée pour le stage
- ❒ Prise d'initiatives et autonomie attendue de la part du stagiaire
- ❒ Attitudes attendues envers les superviseurs, les clients, les familles, les autres membres du personnel, etc.
- ❒ Objectifs d'apprentissage du stagiaire
- ❒ Styles d'apprentissage privilégiés par l'étudiant
- ❒ Styles de supervision privilégiés par le superviseur
- ❒ Forme de rétroaction utilisée pendant le stage (fréquence, moment, endroit, etc.)
- ❒ Rencontres de supervision de groupe (fréquence, moment, endroit, etc.)
- ❒ Rencontres de supervision individuelles (fréquence, moment, endroit, etc.)
- ❒ Fonctionnement de groupe attendu
- ❒ Autres activités de formation proposées pendant le stage
- ❒ Autres activités proposées pendant le stage
- ❒ Utilisation du journal réflexif
- ❒ Travail personnel de l'étudiant (cible : 1 heure par jour)
- ❒ Connaissances et expériences antérieures du stagiaire

ANNEXE C : ALLIANCE DE STAGE

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Alliance de stage

L'alliance de stage se veut un outil pour favoriser la communication et la collaboration entre superviseur et stagiaire. Elle doit être complétée au cours des premières journées de stage conjointement par le superviseur et l'étudiant. Il est fortement recommandé de discuter de chacun des points présentés dans le cadre d'une rencontre individuelle afin de bien situer les attentes de part et d'autre concernant le stage.

Alliance établie entre :

Nom du stagiaire :

Numéro de téléphone pour me joindre en cas d'urgence : Tél. :

Personne à contacter advenant une impossibilité de me joindre : Tel. :

Et

Nom du superviseur :

Numéro de téléphone pour me joindre en cas d'urgence : Tél. :

Personne à contacter advenant une impossibilité de me joindre : Tel. :

Nom du co-superviseur :

Numéro de téléphone pour me joindre en cas d'urgence : Tél. :

Personne à contacter advenant une impossibilité de me joindre : Tel. :

Niveau de stage : 1 2 3 4 5 6

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Dates du stage: Du _____ au _____

Cadre du stage : Le premier volet de l'alliance de stage vise à délimiter le fonctionnement au cours du stage.

1. Communication	discuté	**Ce que nous avons convenu**
Règles de politesse et courtoisie (ex. vouvoiement) - avec les clients (patients) - avec le superviseur - avec les autres intervenants		
Respect de la confidentialité		

2. Horaire de stage	discuté	**Ce que nous avons convenu**
Horaire de travail - du superviseur: - du stagiaire (si le nb d'heures de stage dépasse 35hrs/semaine, discuter des motifs convenables) - Heures d'arrivée et de départ convenues		
En cas d'absence - du superviseur - du stagiaire		
En cas de retard: - du superviseur - du stagiaire		

3. Espace de travail	discuté	**Ce que nous avons convenu**
Partage du bureau et des espaces de travail		

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

3. Espace de travail	discuté	Ce que nous avons convenu
Rangement et propreté des lieux		
Partage de l'ordinateur		

4. Autres	discuté	Ce que nous avons convenu
Utilisation des technologies de communication - téléphone portable (appels et « textos » personnels) - médias sociaux		
Tenue vestimentaire spécifique		
Port de la carte d'identification		
Remboursement des frais de déplacements du stagiaire durant le stage Politiques et procédures?		
Participation à des formations formelles durant le stage		
Autres :		

5. Mesures sanitaires - COVID-19	discuté	Ce que nous avons convenu
Équipements de protection individuelle		
Désinfection du matériel		
Mesures à prendre en cas de contact avec un cas positif		
Mesures à prendre en cas de présence de symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19		
Autres:		

Structure du stage : Le second volet de l'alliance de stage vise à délimiter la charge de travail attendue au cours du stage ainsi que le fonctionnement pour la rédaction de dossiers.

6. Charge de travail	discuté	Ce que nous avons convenu
Description de la charge de travail attendue - en début de stage - à la fin du stage		
Description du niveau d'autonomie attendue (prise de responsabilité, initiatives personnelles, autorisations requises) - en début de stage - à la fin du stage		

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

6. Charge de travail	discuté	**Ce que nous avons convenu**
Autres activités attendues ou prévues en cours de stage		
Complétion des statistiques		
Travail préparatoire attendu en dehors des heures de travail		
En cas de temps libre…		

7. Tenue de dossier	discuté	**Ce que nous avons convenu**
Procédure pour les dossiers ou autres communications écrites (ex. brouillon, remise, correction, signature)		
Attentes au niveau de la rédaction de dossiers (versions au brouillon et version finale) - en début de stage - à la fin du stage		
Attentes au niveau de l'utilisation des formulaires du milieu - en début de stage - à la fin du stage		
Délai attendu pour la rédaction de dossier - remise des brouillons - remise des versions finales		

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

7. Tenue de dossier	discuté	**Ce que nous avons convenu**
Attentes au niveau de la signature des dossiers		

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

<u>Interactions entre le superviseur et l'étudiant :</u> Le troisième volet de l'alliance de stage vise à discuter de la dynamique de supervision au cours du stage et à établir un fonctionnement à la satisfaction du superviseur et de l'étudiant.

8. Supervision	discuté	**Ce que nous avons convenu**
Supervision prévue lorsqu'il s'agit d'un nouveau client (ex. discussion (avant, pendant, après), plan écrit, préparation, autorisation)		
Supervision prévue lorsqu'il s'agit d'un client connu		
Rencontres de supervision informelle (spontanées) - déroulement proposé - moment et lieux propices		
Rencontres de supervision formelle (prévues à l'horaire) - déroulement prévu - moment et lieux prévus		

9. Journal réflexif	discuté	**Ce que nous avons convenu**
Contenu du journal réflexif Fréquence de remise du journal réflexif Rétroaction dans le journal réflexif		

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

10. Évaluation mi et fin de stage	discuté	Ce que nous avons convenu
Déroulement des rencontres d'évaluation		
Date de la rencontre d'évaluation mi-stage		
Date de la rencontre d'évaluation fin de stage		

11. En tant que superviseur, je préfère côtoyer un stagiaire qui …	
(Attitudes et comportements du stagiaire attendus ou fortement encouragés) • • •	(Attitudes et comportements du stagiaire tout à fait indésirables) • • •

12. En tant que stagiaire, je préfère côtoyer un superviseur qui …	
(Attitudes et comportements du superviseur qui favorisent un climat propice à mon apprentissage) • • •	(Attitudes et comportements du superviseur qui me rendent moins confortables dans la relation de supervision) • • •

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Objectifs de stage : Le quatrième volet de l'alliance de stage vise à déterminer des objectifs de formation spécifiques pour le stage. Pour l'étudiant, les objectifs de stage devraient être en lien avec des éléments qu'il souhaite améliorer ou approfondir au cours de son stage. Pour le superviseur, les objectifs de stage sont l'occasion de partager avec l'étudiant ce que vous souhaitez particulièrement qu'il acquière dans votre milieu de stage.

13. En tant que stagiaire, à ce stade-ci de ma formation, j'aimerais développer …
• • •

14. En tant que superviseur, pour exercer la profession de façon compétente, je trouve très important que le stagiaire développe…
• • •

15. En fin de stage, nous avons atteint nos objectifs?		
En désaccord	Partiellement d'accord	Totalement d'accord

_____	_____	_____
Signature stagiaire	Signature superviseur	Signature co-superviseur

L'étudiant dépose l'alliance de stage dans son portfolio

Annexe D : Journal réflexif

Journal réflexif

Nom de l'étudiant :_____ Date : _____

Je décris une expérience significative que j'ai vécue dans le cadre du stage Il peut s'agir d'une expérience ayant été vécue ou ressentie comme étant plus positive (émotion agréable) ou plus négative (émotion désagréable) ou d'une situation où il y a présence d'un enjeu interpersonnel ou éthique.	**D'après moi, quelle a été mon influence ou ma contribution en rapport avec cette expérience vécue? Comment se fait-il que j'aie vécu ou ressenti cette expérience de cette façon?**	**Qu'est-ce que je retire de cette expérience que je pourrais réinvestir dans d'autres situations de ma vie professionnelle?** Connaissance et développement de soi

Commentaires du superviseur (facultatif) : Initiales du superviseur : _____

Août 2021

Consigne : Le journal réflexif est un outil obligatoire du stage. La personne stagiaire le remplit selon la fréquence convenue avec la personne superviseure (minimalement 1x/semaine). Cette dernière appose ses initiales sur le journal réflexif et elle peut le commenter par écrit ou verbalement s'il y a lieu de le faire.
Une fois le stage terminé, la personne étudiante conserve son journal réflexif dans son portfolio (seulement pour les personnes en physiothérapie).

ANNEXE E : DÉCLARATION D'ACCIDENT OU DE MALADIE PROFESSIONNELLE

Identification

Nom stagiaire _____

Matricule _____

Fonction _____

Faculté/Service _____

Accident

Date et heure _____

Lieu de l'accident _____

Genre de blessure _____

Partie du corps blessée _____

Témoin(s) _____

_____

Rapport de sécurité ☐ Oui Date : _____

☐ Non

Description de l'événement

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Signatures

Personne accidentée : _____ Date : _____

Personne superviseure : _____ Date : _____

Représentant de l'Université : _____ Date : _____

Annexe F : Documentation des difficultés quant au développement d'un rôle ou d'un domaine de pratique

Nom stagiaire _____

Nom superviseur(e) _____

Établissement _____

Stage et dates _____

Rôle (ergothérapie) ou domaine (physiothérapie) à développer :

_____

Les faits observés par le superviseur(e) et ses collègues qui appuient la difficulté dans le développement du rôle/domaine :

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Objectif mesurable et échéancier pour démontrer la progression dans le développement du rôle/domaine :

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Signature stagiaire :_____ Date : _____

Signature superviseur : _____ Date : _____

ANNEXE G : FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'INCIDENT CRITIQUE

Identification

Nom stagiaire _____

Nom superviseur _____

Établissement _____

Programme/service _____

Date et heure _____

Personnes présentes _____

Type d'incident critique ☐ Mineur

☐ Majeur

Contexte de l'incident critique

_____

_____

_____

_____

Comportement observé (description de l'incident critique)

_____

_____

_____

_____

Conséquence de l'incident critique

_____

_____

_____

_____

_____

Signatures

Stagiaire :_____ Date : _____

Superviseur : _____ Date : _____

ANNEXE H : UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
Faculté de médecine et des sciences de la santé

CORRESPONDANCE OFFICIELLE ENVOYEE PAR COURRIEL

De : MEDG SecretaireFac-Med
Envoyé : 1 mai 2014 13:19
Objet : Utilisation des médias sociaux
Importance : Haute

Aux étudiantes et étudiants
Faculté de médecine et des sciences de la santé

****

Bonjour,

Récemment, plusieurs situations problématiques liées à une utilisation inadéquate des médias sociaux (Facebook, Twitter…) par des étudiantes et étudiants ainsi que par des résidentes et résidents ont été portées à l'attention de la direction de la Faculté de médecine et des sciences de la santé (FMSS). Plus précisément, plusieurs cas de violation du secret professionnel importants ont été rapportés. Ces agissements, qui sont tout à fait incompatibles avec les valeurs et le Code de conduite facultaire, nous préoccupent grandement.

Vous constituez la relève pour les professions de la santé. Ce statut privilégié de professionnel de la santé implique dès maintenant plusieurs responsabilités sociales et professionnelles, dont le professionnalisme, le respect de la confidentialité ainsi que l'observance des codes déontologiques des professions qui vous accueillent. Les normes qui régissent les professionnels de la santé, notamment la protection de la confidentialité des renseignements et le respect de la vie privée des patients sont applicables dans toutes les modalités de communication. Une réflexion désobligeante sur votre milieu de travail, des commentaires sur vos patients – même sans les nommer, ou une discussion sur un cas clinique peut constituer une entrave déontologique.

Les attentes envers les professionnels de la santé sont particulièrement exigeantes. On s'attend de vous que vous exerciez un jugement raisonnable lors de l'utilisation des médias sociaux, que ce soit dans votre vie personnelle ou professionnelle. Nous faisons donc confiance à votre discernement afin de ne diffuser en aucun cas par le biais des médias sociaux de l'information confidentielle, des photos ou des vidéos concernant les personnes usagères, leur condition, leur diagnostic ainsi que les soins qui leurs sont offerts. Aucun écart de comportement à cet effet ne sera toléré par la FMSS.

Bref, les médias sociaux peuvent s'avérer fort divertissants et utiles au quotidien, or, ils ne sont pas sans risque. Leur utilisation doit donc être prudente et s'accompagner d'une vigilance de tous les instants. Plus spécifiquement, nous vous invitons à garder en tête les éléments suivants :

- Le caractère privé des échanges n'est qu'illusion sur les médias sociaux.
- Vous êtes capables de gérer votre réseau de contacts directs sur les réseaux sociaux, mais vous ne possédez aucun contrôle sur l'utilisation ou la diffusion par ces personnes des informations que vous mettez à leur disposition.
- Vous avez la responsabilité de veiller au respect de la confidentialité :
    - ✓ Toute information confidentielle reçue dans le cadre de l'exercice de vos fonctions doit être gardée confidentielle (sauf exception prévue par la loi). Vous devez donc éviter de partager des cas cliniques ou de diffuser des informations confidentielles nominalisées ou non qui permettent l'identification de la personne usagère grâce à ces informations spécifiques liées au temps, au contexte, au diagnostic ou autre.

- ✓ Aucun extrait vidéo, sonore ou photographie en lien avec les personnes usagères ainsi qu'à leurs suivis, conditions, soins ou diagnostics ne doivent être diffusés par le biais de vos profils de médias sociaux.

- Votre devoir de répondre à certaines attentes en matière de professionnalisme :

  - ✓ Une distance professionnelle suffisante entre vous et les personnes usagères est nécessaire à l'établissement d'une relation thérapeutique saine.

  - ✓ Les informations et photos personnelles qui seront disponibles par le biais de vos profils sociaux peuvent teinter positivement ou négativement l'image professionnelle que vos collègues et patients auront de vous.

En résumé, nous vous invitons donc à faire preuve d'une très grande prudence. Rappelez-vous : ce ne sont pas les médias sociaux qui sont dangereux mais plutôt l'usage que nous en faisons.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez au contenu de ce courriel et vous invitons à la réflexion sur ce qu'il implique. Pour tout commentaire ou demande de précisions additionnelles, n'hésitez pas à joindre le secrétariat facultaire au : SecretaireFac-Med@USherbrooke.ca.

Cordialement,

Pierre Cossette, M.D., M.Sc., FRCPC
Doyen

Tél. : 819 564-5201
Téléc. : 819 564-5420

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
Faculté de médecine et des sciences de la santé
3001, 12e Avenue Nord
Sherbrooke (Québec) J1H 5N4

Sophie Laflamme, M.D., FRCPC
Professeure agrégée au Département de pédiatrie
Secrétaire et vice-doyenne à la vie étudiante

Tél. : 819 564-5204 ou 819 821-8000 poste 75204
Téléc. : 819 564-5420

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
Faculté de médecine et des sciences de la santé
3001, 12e Avenue Nord
Sherbrooke (Québec) J1H 5N4